

Eduquer, Former, Qualifier

Bulletin d'informations syndicales de la Voie Professionnelle

EDITO

Le truc, quand on écrit l'édito d'un journal syndical trimestriel, c'est de le faire "coller" à l'actualité... mais pas trop ! Or, depuis le début de l'année 2022, l'actualité dans l'Education Nationale s'est remise à filer à toute allure.

La faute au Ministre, d'abord : le temps que l'encre de ce journal sèche, il aura peut-être annoncé (sur BFM bien sûr !) trois ou quatre protocoles sanitaires de plus, désorganisant davantage encore nos établissements et démoralisant les équipes enseignantes qui font face depuis deux ans à cette pandémie, malgré - et parfois contre ! - les errements, les dénis et les mensonges du ministère.

Mais si l'actualité se remet à bouger, c'est aussi à nous que nous le devons. Le mouvement social semble s'être en effet remis en marche depuis quelques semaines dans l'éducation, avec l'impressionnante journée de contestation du 13 janvier contre la gestion ministérielle de la crise sanitaire. Dans la voie pro, des dizaines de LP, SEP, SEGPA et EREA étaient en grève ce jour-là. Et les PLP ont rejoint nombreux-ses les 5.000 collègues dans la rue à Marseille, et les rassemblements importants à Arles, Avignon, Digne et Gap.

Pour nous, ce renouveau des protestations est la bonne nouvelle de ce début d'année 2022 ! Il s'agit alors d'articuler le temps court de la gestion chaotique des vagues de la pandémie dans les LP... et le temps long de la politique



obstinée de JM Blanquer qui conduit à la déstabilisation de la voie professionnelle sous statut scolaire, et à l'affaiblissement de la fonction publique. Pour le SNUEP-FSU, l'heure est à la revendication : pour une gestion sanitaire cohérente, bien sûr, mais aussi pour des mesures durables :

- des **créations de postes** : postes au concours, TZR, titularisation des contractuels, lutte contre les sous-effectifs et la précarité des AED et AESH ... gare aux DHG qui arrivent en janvier dans les LP !
- une **revalorisation des salaires** : la conférence salariale de la Fonction Publique a commencé en 2021, le 27 janvier 2022, une grande journée d'action intersyndicale est prévue.

Une bonne année 2022 ? Chiche ! mobilisons-nous pour faire en sorte qu'elle soit meilleure que les précédentes ! Prochain édito au printemps, vers fin avril... on peut rêver, non ?

Le bureau académique du SNUEP-FSU



Le syndicat FSU des enseignant-e-s de la Voie Professionnelle

La FSU est la principale fédération de l'Education Nationale



Permanence

Chaque jeudi,
12 place du Gal. de Gaulle
13001 Marseille



Contact

04 91 13 62 81
sa.aix-marseille@snuiep.fr

Site internet

<https://aix-marseille.snuiep.fr>

SOMMAIRE

ACTIONS

Les DHG arrivent dans les LP !

Revalorisation de nos salaires

PAGE 2

ZOOM

« Expérimentations » (Micro-lycées, CLA)

Être prof d'EPS en LP

PAGES 4 & 5

INFOS DIVERSES

Protection sociale complémentaire

Stage en avril

Mutations INTRA

PAGES 3 & 6

ADHÉSION

Rejoignez le SNUEP !

le syndicat FSU de la Voie Professionnelle !

PAGES 7 & 8

JANVIER 2022 : LES DHG ARRIVENT DANS LES LP

LE SNUEP-FSU VOUS SOUTIENT POUR COMPRENDRE ET AGIR

La Dotation Horaire Globalisée est fixée par le Rectorat en fonction des structures négociées avec la région et des textes réglementaires qui définissent les heures dûes aux élèves. Cette DHG comprend des heures-postes, des HSA et des IMP. Chaque année, à la mi-janvier, les DHG ventilées par établissements sont transmises aux chef-fes d'établissement. C'est alors qu'il faut établir un rapport de force pour maintenir l'offre de formation sous statut scolaire, en s'opposant aux suppressions de postes et de filières, au mixage des publics (scolaires / apprentis), et pour résister à la dégradation des conditions de travail.

Le SNUEP-FSU vient de publier au niveau national une brochure très complète de 8 pages, à la disposition des équipes enseignantes et de leurs représentant-e-s dans les Conseils d'Administration pour mener cette bataille décisive dans vos établissements.



RECEVEZ CE DOCUMENT EN ÉCRIVANT À : SA.AIX-MARSEILLE@SNUEP.FR

POUR LA REVALORISATION DE NOS SALAIRES

LE 27 JANVIER 2022 : L'HEURE EST À LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS

**PERTE CUMULÉE
EN SE BASANT SUR
LE GEL DE LA VALEUR
DU POINT DEPUIS 2010**
(hors indemnités)



- 8 127 € net
au 1^{er} septembre 2021

C'EST LE MANQUE À GAGNER DEPUIS
LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2016 POUR UN·E
PLP-CPE AU 5^E ÉCHELON CLASSE
NORMALE À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE
2021, SI LA VALEUR DU POINT D'INDICE
AVAIT SUIVI L'INFLATION.
POUR RATTRAPER : VERSEMENT
EXCEPTIONNEL NÉCESSAIRE
CORRESPONDANT À 181 POINTS
D'INDICE ANNUEL

- 14 430 € net
au 1^{er} septembre 2021

C'EST LE MANQUE À GAGNER DEPUIS
LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 POUR UN·E
PLP-CPE AU 7^E ÉCHELON CLASSE
NORMALE DEPUIS 6 MOIS (STAGIAIRE
EN 2010-2011), SI LA VALEUR DU POINT
D'INDICE AVAIT SUIVI L'INFLATION.
POUR RATTRAPER : VERSEMENT
EXCEPTIONNEL CORRESPONDANT
À 316 POINTS D'INDICE ANNUEL

- 21 707 € net
au 1^{er} septembre 2021

C'EST LE MANQUE À GAGNER DEPUIS
LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2010 POUR UN·E
PLP-CPE AU 7^E ÉCHELON HORS CLASSE (4^E
ÉCHELON HORS CLASSE AU 1^{ER} MARS
2009), SI LA VALEUR DU POINT D'INDICE
AVAIT SUIVI L'INFLATION.
POUR RATTRAPER : VERSEMENT
EXCEPTIONNEL CORRESPONDANT
À 483 POINTS D'INDICE ANNUEL

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi :

LE JEUDI 27 JANVIER 2022.

IMP ACADÉMIQUE (EX-ZEP)

VERSEMENT ET RATTRAPAGE DE L'IMP EN DÉCEMBRE

L'IMP académique que nous avons obtenue en 2020-2021 en compensation de la suppression de l'indemnité ZEP nous a été versée ce mois-ci, avec le rattrapage prévu. La FSU se félicite que ses relances incessantes dans ce dossier aient porté leurs fruits.

Sont éligibles les collègues qui bénéficiaient antérieurement de l'indemnité ZEP, et qui n'ont pas changé d'affectation, ainsi que les collègues qui touchaient l'indemnité dans leur précédente affectation et viennent d'arriver dans un lycée accompagné. Si vous constatez que vous n'avez pas perçu l'IMP académique alors que vous y avez droit, ou que c'est le cas pour un.e de vos collègues, contactez immédiatement la section académique.

Pour le SNUEP, cette compensation ne saurait suffire, non seulement parce que nous demandons le classement de nos lycées en éducation prioritaire, mais aussi parce qu'elle laisse de côté des personnels qui pourraient légitimement y prétendre : AED, AESH, collègues nouvellement arrivés ou affectés en cours d'année. Le SNUEP-FSU continue d'intervenir en ce sens.

GROS CAFOUILLAGE

SUR LE REMBOURSEMENT DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Vous avez peut-être observé les rebondissements de la procédure de remboursement partiel de 15 € mensuels sur la cotisation à une assurance complémentaire en santé (mutuelle).

Encore une fois, il semble que la Com' de Monsieur Blanquer (le Ministre qui gouverne à coups de conférences de presse) ait pris de cours les services techniques puisque rien ne semblait prêt lorsque l'annonce a été diffusée en novembre. « Pour toucher les 15€, tous les agents doivent effectuer la démarche », puis « tout le monde sauf les personnels à la MGEN » et « tout sera automatique en mars 2022 »... les informations contradictoires se sont succédées et la plateforme Colibris a été totalement saturée.

Au delà de ce cafouillage consternant, trois observations : ce ne seront pas 15, mais 12€ nets que les agents percevront ; une partie de nos collègues (vacataires) restent non-éligibles ; et surtout, il ne faut pas oublier que ce « cadeau » est peut-être empoisonné car il fait partie d'une réforme profonde de la protection sociale complémentaire de la Fonction publique menée par le gouvernement. Cette réforme complexe a globalement pour but de favoriser le développement des sociétés d'assurances à but lucratif sur le champ de la santé des agents publics, au détriment des mutuelles.

A suivre...

UN STAGE EN AVRIL

POUR COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT DES MATIÈRES PROFESSIONNELLES

Avec les regroupements par familles de métiers, l'introduction du Chef-d'oeuvre, les nouvelles procédures de validation des compétences, le co-enseignement, la mixité des publics (élèves/apprentis)... la « Transformation de la Voie Professionnelle » imposée (malgré le COVID !) par Jean-Michel Blanquer depuis 4 ans **a profondément déstabilisé le métier d'enseignant dans les LP, en particulier dans les matières professionnelles.**

Au delà des pratiques pédagogiques, cette réforme Blanquer ébranle également les « qualifications professionnelles » reconnues socialement, pour lesquelles nombre de PLP ont choisi de devenir prof, au profit d'une vision libérale des métiers considérés comme un empilement de compétences dévalorisées.

Les professeurs du « pro » sont de plus en plus nombreux à **exprimer leur désarroi face à l'évolution du sens même de leur profession.** Ces interrogations sont balayées du revers de la main par le Ministre et parfois même (hélas) par nos inspecteurs, et les collègues qui résistent ou traînent des pieds sont stigmatisés comme des *vieux profs réfractaires, aigris et fatigués.*

Le SNUEP-FSU propose le 7 avril 2022 **une journée de formation syndicale, ouverte à tous** les collègues (syndiqués ou non) pour prendre le temps d'échanger sur les expériences vécues et de réfléchir collectivement sur le sens de ces évolutions. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant. Nous rappelons que participer à un stage donne droit à une autorisation d'absence.

Renseignements en écrivant à sa.aix-marseille@snupe.fr.

PROF D'EPS EN LYCÉE PRO

DEUX QUESTIONS À LAURENCE PASINI (LYCÉE PRO MONGRAND À PORT DE BOUC), MILITANTE AU SNEP-FSU.

Existe-t-il une spécificité de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive en LP ?

L'affect est très important et la bonne relation entre l'enseignant et les élèves compte beaucoup pour donner envie de pratiquer, d'être assidu et de ne pas décrocher.



L'EPS en LP vise bien sûr les objectifs scolaires des apprentissages moteurs, sociaux et éducatifs, par des rituels, un travail d'équipe. Mais il y a aussi la nécessité du plaisir et du bien-être direct pour donner envie de revenir et de persévérer, ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité, en donnant confiance à ces élèves qui sortent en majorité du collège avec des difficultés scolaires, familiales et financières.

Quelles seraient les priorités dans les LP pour améliorer l'EPS et la pratique du sport scolaire ?

Cesser de réduire les grilles horaires en EPS afin de lutter notamment contre la sédentarité et le manque de pratique extra-scolaire, surtout dans les quartiers et chez les filles. Plus de moyens financiers pour proposer des sorties culturelles et sportives sur le temps scolaire et en dehors. Plus d'installations sportives de qualité sur les établissements scolaires car la proximité des lieux est indispensable, pour les cours d'EPS comme pour la pratique en AS. Gratuité de l'association sportive pour tous en LP : chez nous 10 euros l'année et ce n'est pas toujours facile ! Augmenter le recrutement au concours pour avoir assez de TZR ou de professeurs qualifiés en cas de remplacement !



Le Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP) est le syndicat majoritaire des professeurs d'EPS avec 83.1 % des voix aux dernières élections professionnelles. Comme le SNUEP, il fait partie de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

« EXPÉRIMENTATIONS »

QUAND L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

L'an dernier, notre académie est devenue une sorte de laboratoire pour trois expérimentations dans le domaine de l'éducation. On ne s'étendra pas - dans ce journal de la Voie Pro - sur le véritable tollé déclenché en septembre 2021 par le Président, avec son projet de contractualisation des moyens dans 58 écoles marseillaises et le recrutement des postes à profil par les directions d'école.

MICRO-LYCÉES : REMÈDE CONTRE LE DÉCROCHAGE ?

Dans l'enseignement secondaire, et donc dans certains LP, M. Macron a également décrété la création à Marseille de 10 micros-collèges et 10 micros-lycées. Depuis 2015, il en existe un dans un LPO des quartiers Nord qui conduit au baccalauréat (STMG) des petits groupes de « grands décrocheurs », remotivés dans un dispositif certes efficace, mais fonctionnant dans une certaine précarité depuis des années. Hélas, depuis l'annonce en septembre, c'est dans une grande confusion que les choses se passent. Dans les lycées (LPO, LGT et LP), faute d'un cadrage clair, et pressés par un calendrier très politique (manifestement déterminé par des enjeux électoraux de 2022) les directions d'établissements volontaires ont été poussées à s'engager dans une sorte de course à l'échalote, laissant miroiter des moyens alléchants : des moyens ETP, des postes de coordinateur et d'AED... En janvier 2022, on est dans le plus grand flou, mais d'après nos remontées du terrain, il semblerait que certains LP auraient plus ou moins renoncé.

Les syndicats de la FSU 13 ne sont pas opposés à ces Micro Lycées, mais ils dénoncent une annonce vitrine qui cherche à dissimuler la réalité : depuis plusieurs années des postes sont supprimés dans les LP et dans les collèges REP+ de Marseille. Il manque des enseignant-es, des CPE, des surveillant-es, des infirmières, des assistantes sociales... La lutte contre le décrochage passe avant tout par l'amélioration des conditions d'étude de tous les élèves. C'est pourquoi

À LA SAUCE PROVENÇALE !

SERT DE COBAYE POUR DES EXPÉRIENCES INQUIÉTANTES...

la FSU demande un véritable plan d'urgence pour l'éducation, et que les lycées généraux, technologiques et professionnels, retrouvent enfin leur classement en éducation prioritaire.

CLA : CONTRACTUALISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ?

Les Contrats Locaux d'Accompagnement (CLA) concernent directement une quinzaine de LP de l'académie. C'est fin 2020 que dans une grande précipitation la secrétaire d'État Mme Elimas a lancé l'opération dans 3 académies dont la nôtre. Au printemps, on a compris que ces CLA prendraient essentiellement la forme d'heures supplémentaires (HSE) et d'IMP, s'ajoutant donc aux services ordinaires des enseignants. Et, alors que Mme Elimas jurait que les CLA ne seraient pas conçus en substitution de l'Education Prioritaire et qu'ils seraient un « bonus » pour les élèves, on a rapidement découvert que les actions retenues dans les contrats validés en juin 2021 dans 15 LP de l'académie touchaient globalement aux fondamentaux de nos missions.

Dans le tableau ci-contre, voici la répartition des moyens CLA dans les LP de l'académie (source CTA 9/11/2021) où l'on constate l'immense disparité et la totale incohérence des situations d'un LP à l'autre. Finies, les politiques nationales et égalitaires ! Voici l'ère des « plus malins » ! Ces CLA mettent le « coup de grâce » à la politique nationale d'éducation prioritaire engagée dans les années 1980. Ils marquent l'avènement d'une conception libérale de l'Éducation : une collection de politiques purement locales, dont le contenu sera chaque année contractualisé entre des établissements autonomes et les rectorats, dans le cadre d'une mise en concurrence généralisée des établissements.

La section académique du SNUEP-FSU appelle les collègues à la plus grande vigilance sur ces dispositifs expérimentés dans notre académie. Nul



doute que le gouvernement - s'il traverse avec succès les élections du printemps - cherchera à généraliser ces modèles au niveau national...

Nous invitons nos lecteurs qui auraient des informations sur les Micro-lycées et les CLA à nous envoyer leurs témoignages, qui nous permettront d'établir un constat syndical objectif et lucide sur celles-ci, lorsque viendra l'heure des bilans au niveau académique.

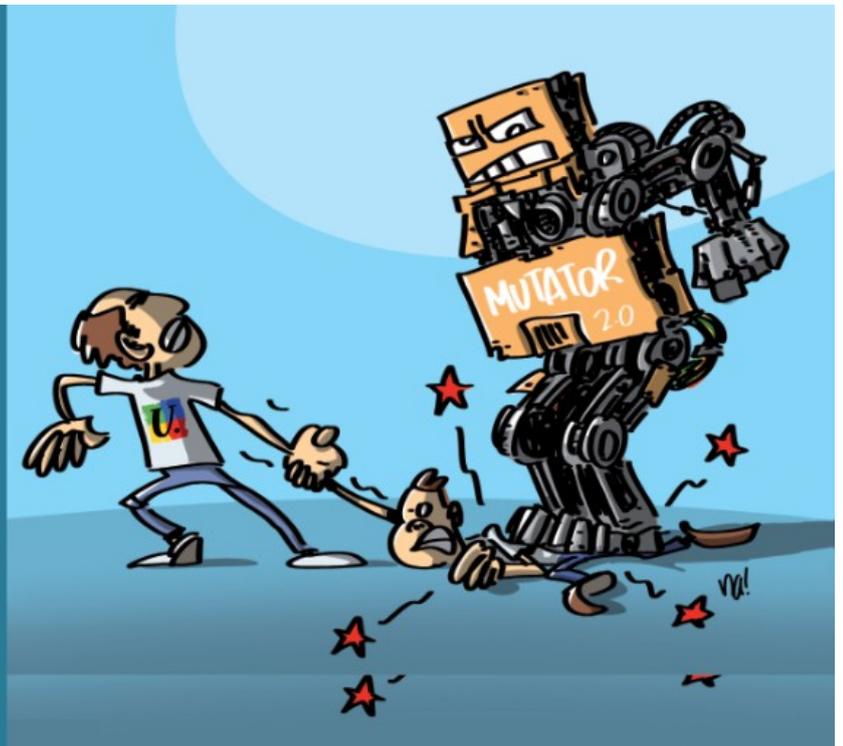
Nom du LP	IMP	HSE	Crédits pédagogiques	Fonds sociaux
Le Chatelier (13)	2	92	3100 €	2611 €
La Floride (13)	7,5	36	2200 €	0 €
R. Caillé (13)	0	20	800 €	0 €
L'Estaque (13)	1	202	1400 €	0 €
F. Mistral (13)	0	36	2000 €	0 €
La Viste (13)	8	115	900 €	8500 €
Colbert (13)	5,5	82	5300 €	0 €
Ampère (13)	2	110	3200 €	0 €
Les Alpilles (13)	0	43	4400 €	0 €
J. Moulin (13)	0	283	2500 €	0 €
La Calade (13)	9	237	2800 €	8500 €
R. Schuman (84)	5	120	1578 €	824 €
L'Argensol (84)	5	132	1175 €	614 €
F. Revoul (84)	5	120	762 €	398 €
M. Casarès (84)	5	120	1783 €	930 €

MUTATIONS - 2022 -

Réussir sa mutation
avec le



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC



L'INTER, C'EST BIENTÔT FINI...

ON SE PRÉPARE DÉJÀ POUR L'INTRA !

Nous avons accompagné de nombreux collègues dans la phase INTER, et nous espérons que ceux qui quitteront bientôt l'académie verront leur projet se réaliser.. Pour la phase INTER, il reste quelques dates importantes à retenir.

- ✓ du 13 au 28 janvier 2022 : affichage du barème sur SIAM, contestation éventuelle. Consulter le SNUEP-FSU avant toute démarche.
- ✓ 11 février 2022 minuit : date limite de demande d'annulation ou de participation tardive.
- ✓ 3 mars : résultats de la phase inter.

La phase INTRA s'ouvre début mars 2022. Nous sommes impatients d'accueillir les collègues entrant dans l'académie. Pour eux, comme pour tous ceux déjà en poste mais qui souhaitent changer d'établissement, **nous nous préparons à les aider à élaborer la meilleure stratégie possible.**

Cependant, il faut savoir que depuis la loi du 06 août 2019 sur la Fonction Publique, les commissions paritaires ont été supprimées. Nous

sommes toujours en mesure de **donner des conseils sur la stratégie**, mais nous ne pouvons plus intervenir en amont pour faire rectifier les barèmes, ni défendre les demandes de priorité « handicap » ou médicale, ni vérifier les éventuelles erreurs de l'administration. C'est en cas de recours que **nos commissaires paritaires peuvent intervenir** directement sur les dossiers.

Autre mauvaise nouvelle : la compression des postes, et la flambée des heures supplémentaires voulues par le Ministère depuis cinq ans ne cessent de dégrader les conditions de travail pour ceux qui restent... et l'accueil de ceux qui vont être nommés !

Quoi qu'il en soit, l'équipe du SNUEP-FSU sera pleinement mobilisée **à vos côtés dès l'ouverture de la phase INTRA** pour tenir des permanences, organiser des réunions de formation et des rendez-vous individuels pour vous aider à définir, ou affiner, votre stratégie en fonction de vos souhaits.

N'hésitez pas à appeler la permanence :
04 91 13 62 84



ENGAGÉ-ES POUR
+ DE SOLIDARITÉ

En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,
1^{ère} fédération de l'Éducation nationale.

COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Catégorie \ Echelon		1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	138	141	144	150	156	165	177	186	198	210
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,80	3,91	4,00	4,08	4,25	4,42	4,68	5,02	5,27	5,61	5,95
	Hors Classe	189	198	213	228	243	255	261				
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,36	5,61	6,04	6,46	6,89	7,23	7,40				
	Classe exceptionnelle	222	234	246	264		282	294	309			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,29	6,63	6,97	7,48		7,99	8,33	8,76			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire métropole : 99 €**
 AED : 36€
 AESH : 36€
 Sans traitement : 27 €
- Non-titulaire : 93 €
- Retraité-e* Métropole
 PLP ex non-titulaire : 45€
 PLP CN : 96€
- PLP HC : 108€
 PLP Classe Exceptionnelle : 114€

** Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)*

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,
une cotisation annuelle
de 150 euros
revient au final à 51 euros,
soit 4,25 euros par mois.**




150 € = 51 €